

DECLARATION DE PIEGEAGE

DECLARANT (détenteur du droit de destruction ou son délégué)

Nom-Prénom	Adresse	Qualité ⁽¹⁾
CHARTOGNE Philippe	20 Rue Gilbert Silloré (D)	propriétaire
_____	_____	_____
_____	_____	_____

PIEGEURS

Nom-Prénom	Adresse	N° Agrément
BERTRAND Yves	30 Rue Morvan - Labasque 51370 St Brice - Courcelles	51-2766
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

COMMUNE PIEGEE

Commune	Lieux-dits -
MERFY	Les Bouillères parcelle A 930
_____	_____
_____	_____

EPOQUE DU PIEGEAGE (entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année suivante)

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

LE DECLARANT,



LA MAIRE,



Mme Marie ROZE

- Déclaration en deux exemplaires : un à l'emplacement réservé aux affichages officiels de la mairie et un au déclarant (dispositions du nouvel arrêté du 29 janvier 2007).

- Une copie de cette déclaration à transmettre par le déclarant à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne - Complexe agricole du Mont-Bernard - route de Suippes 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE.

(1) : Propriétaire - possesseur - fermier

ASSOCIATION des PIEGEURS AGREES
de LA MARNE .

Membre de l'UNAPAF

AUTORISATION du PROPRIETAIRE
ou du DETENTEUR du DROIT de DESTRUCTION (1)

AMERY.....le 15 Février 2023.,

Je soussigné Monsieur, Madame (1)Philippe CHARTOGNE.....
(nom, prénoms)

Propriétaire - Fermier - Détenteur du Droit de Destruction des Nuisibles (1)

Au lieu-ditLES Bouillères.....

Commune deMERY.....,

Département deMARNE 51220.....

Déclare autoriser ~~Monsieur~~, Monsieur (1)BERTRAND Yves.....
(nom, prénoms)

Demeurant àSAINT BRICE-COURCELLES.....

.....30 Rue MORVAN-LEBESQUE 51370.....

Piégeur agréé sous le N°...2766 à effectuer la régulation des animaux classés nuisibles sur le territoire déterminé ci-dessus, conformément à la législation en vigueur.

Signature du déclarant :



Signature du piégeur :

